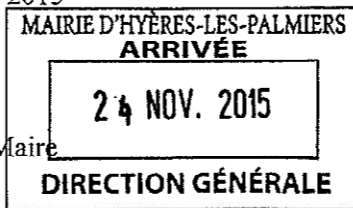


Jean-Jacques GASTALDI  
Villa 3 - 259 Chemin de Macany  
83400 HYERES

Hyères, le 18 novembre 2015



A Monsieur le Député Maire  
Hôtel de ville  
12, Avenue Joseph CLOTIS  
834000 HYERES

**Objet :** Impacts du PLU sur le Roubaud  
**Pièce jointe :** Compte rendu de la réunion du 14/10/2015

Monsieur le Député Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme, les présidents de CIL des quartiers situés sur le bassin versant du Roubaud, cosignataires de ce courrier, s'interrogent sur la capacité du Roubaud à recevoir les eaux de ruissellement des futures constructions que vous prévoyez sur son bassin versant.

Vous comprendrez certainement notre inquiétude dans la mesure où les inondations répétées dans le quartier de la Gare en 2014 nous démontrent que le Roubaud n'est déjà pas en mesure d'assumer les conséquences actuelles de l'imperméabilisation des sols.

Dans ce contexte, nous avons souhaité rencontrer le 14 octobre 2015 le responsable de votre service Eaux afin de nous assurer de la prise en compte de l'impact sur le Roubaud et ses affluents :

- des futures constructions (50 hectares) prévues sur son bassin versant,
- de l'augmentation prévisible du niveau de la mer au cours des quinze prochaines années ; c'est-à-dire à l'horizon du développement territorial prévu par le futur PLU.

Malheureusement, à l'issue de cette réunion (dont vous trouverez un compte rendu en pièce jointe), nous n'avons toujours pas la garantie que cette double problématique sera bien prise en compte dans l'élaboration du futur PLU.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir envisager :

- une étude d'impacts par un organisme indépendant afin de nous démontrer l'absence de risques futurs d'inondations de nos quartiers,
- la création d'une commission spécifique « Roubaud ».

Enfin, les travaux suivants nous semblent dès à présent urgents : Elagage et défrichage des berges du Roubaud, réfection de toutes les berges effondrées, nettoyage et curage de tous les avaloirs existants (de nombreux sont notamment bouchés avenue Geoffroy St Hilaire) et la création de nouveaux avaloirs dans la partie supérieure de la rue E. Cavell et de la rue du Gros Pin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député Maire, l'expression de notre très haute considération.

Régine BLONDEAU  
CIL d'Olbius Riquier

Jean DRAPERI  
CIL des Nartettes

Geneviève BURKI  
CIL de la Baybrre

Alain DURAND  
CIL Godillot

Françoise MARTIN  
CIL de la Gare

Jean-Jacques GASTALDI  
CIL quartier des Rougières

Colette RICHARD  
CIL des quartiers Est

Daniel SOUCHELEAU  
CIL de Costebelle



## Réunion en Mairie des CIL du bassin versant du Roubaud

(Association loi du 1/7/1901)

Siège Social :

Chez Monsieur JJ GASTALDI  
Villa 3 – 259 chemin de MACANY  
83400 – HYERES

**Date : 14 octobre 2015**

### Participants

- M. Bernard BARALE (Responsable « Grands projets » à la Mairie)
- M. Cédric L'HENAFF (Responsable du Service Eaux),
- Mme Régine BLONDEAU (CIL Olbius Riquier),
- Mme Colette RICHARD et M. Jacques DAUMAS (CIL quartiers Est),
- M. Henri PICON (CIL Nartettes),
- M. Philippe HUGON (CIL Gare),
- M. Jean-Pierre TRUCHET (CIL Costebelle),
- M. Reynold IGNACE (CIL Rougières).

### Contexte

A l'origine de cette réunion, une demande de RDV avec M. L'HENAFF, responsable du Service Eaux, dans le double contexte des inondations du Roubaud en 2014 et du futur PLU (dont un des objectifs est d'urbaniser plus de 50 hectares sur le bassin versant du Roubaud).

M. Bernard BARALE, responsable « Grands projets », qui a également souhaité participer à cette réunion, s'étonne de notre démarche, redoutante selon lui avec d'autres réunions prévues sur le sujet (notamment une réunion publique prévue fin novembre sur le thème de l'eau).

Mais nous lui rappelons que ces réunions publiques sont rarement propices au développement complet d'une problématique particulière, raison de notre venue aujourd'hui.

### Problématique

Le Roubaud et ses affluents, qui ont démontré leurs limites à 2 reprises en 2014, sont-ils encore en capacité de recevoir les eaux de ruissellement des futures constructions prévues ?

### Résumé de la réunion

En introduction, M. BARALE nous informe que 3 M€ de travaux sont prévus sur le réseau pluvial hyérois (dont 1,8 M€ pour la Sauvette).

Mais il ne rentre malheureusement pas dans les détails, ce qui aurait sans doute permis de distinguer :

- les travaux d'entretien et de remise en état du Roubaud,
- les travaux nécessaires au prochain développement urbain.

Concernant les inondations du 19 septembre et du 25 novembre 2014, M. L'HENAFF répond avec beaucoup d'humour à notre question en nous expliquant que leur cause principale est l'intensité de la pluie.

Nous lui répondons qu'effectivement, le mois de novembre 2014 a enregistré un cumul de précipitation de 391 mm dont 157,8 mm pour la seule journée du 25 novembre mais que ces événements climatiques ne sont plus exceptionnels.

Pour preuve les inondations du 15 juin 2010 où il a plu 171,5 mm d'eau sur 24 heures (soit 8,5% de plus que le 25 novembre 2014).

De plus, nous sommes tous convaincus que d'autres causes contribuent également au phénomène :

- une pente trop faible du Roubaud (1% sur les 3 derniers kilomètres) qui, couplée aux vents contraires (Est) et à de forts coefficients de marée, ralentit l'écoulement des eaux de ruissellement,
- les brusques variations de dimensions et de direction du Roubaud propices aux écoulements turbulents,
- des ponts inadaptés,
- un problème général d'entretien du Roubaud (élagage, curage, effondrement des berges,...),
- un enfouissement partiel de la Luquette et un sous-dimensionnement de son débouché dans le Roubaud,
- un débit de fuite trop important du bassin de rétention de la ZAC du Roubaud,
- etc.,...

Au sujet de l'entretien des cours d'eaux, M. BARALE nous explique la difficulté à faire respecter le code rural (obligation d'entretien des cours d'eau par les riverains) ; 70% du ruisseau se trouvant sur des terrains privés.

*Nota : L'entretien des ruisseaux sera d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission locale de l'eau (CLE), prévue le 5 novembre prochain.*

Quelles sont les études hydraulique et hydrologique menées sur le Roubaud ?

M. L'HENAFF nous explique qu'un nouveau Schéma Directeur Pluvial (SDP) est en cours d'élaboration, faisant suite au précédent SDP 2006/2010.

Ce document sera intégré au PLU (tout en continuant à vivre par la suite) et sera consultable, d'après M. L'HENAFF, dans le cadre de la future enquête publique relative au PLU.

D'ici là, nous espérons que ce document :

- identifiera et hiérarchisera les causes des inondations du 25 novembre 2014,
- anticipera l'impact des eaux de ruissellements des futures constructions,
- définira les travaux nécessaires de remise à hauteur du Roubaud et les inscrira le cas échéant au PLU (notamment s'il faut réserver des terrains pour la modification du lit du Roubaud, pour la création de bassins de rétention,...).

Concernant l'imperméabilisation, la priorité donnée au Service Eaux par M. le Député Maire est « de compenser l'imperméabilisation qu'on crée », principe repris dans le SDP.

Mais l'existant est-il déjà compensé ????

Et quel sera le coefficient d'imperméabilisation appliqué au calcul du SDP (10%, 40%,...) ?

A notre question de l'évaluation du risque d'inondation du Roubaud, M. L'HENAFF nous répond qu'elle est de la compétence du futur PPRI, tout comme l'étude des impacts de l'augmentation prévisible du niveau de la mer (conséquence attendue du réchauffement climatique) sur le débit du Roubaud.

Mais nous craignons que le futur PPRI soit dans la continuité du précédent, avec seulement quelques modifications à la marge, et n'anticipent donc pas les futures constructions.

A notre question sur l'évaluation du risque d'inondation, M. L'HENAFF ne peut pas nous répondre sur le classement du Roubaud (risque d'aléa fort ou faible) car il s'agit d'un classement qui sera établi dans le cadre du futur PPRI.

Pour mémoire, le débit du Gapeau lors de crues centennales est de 600 m<sup>3</sup>/s alors que celui du Roubaud est de 100 m<sup>3</sup>/s.

Une commission spécifique au Roubaud pourrait-elle être mise en place au sein de la CLE ?

Il y a actuellement des changements législatifs qui pourraient conduire à transférer partiellement des compétences du SAGE vers la commune. Dans le cadre de cette réorganisation de la gouvernance de l'eau, une réflexion sur le Roubaud est apparemment en cours.

La réunion est clôturée au bout d'une heure et quart, MM. BARALE et L'HENAFF ayant d'autres obligations.

M. BARALE nous invite à poser toutes les questions restantes par écrit afin que des réponses puissent être données lors de la réunion prévue fin novembre.

### **Conclusion**

Même si cette réunion nous a permis d'échanger de manière constructive avec MM. BARALE et L'HENAFF, nous regrettons que les CIL concernés doivent encore attendre l'enquête publique pour prendre connaissance du nouveau Schéma Directeur Pluvial plutôt que d'y être associés en amont.

Nous repartons donc malheureusement de cette réunion avec peu de réponses concrètes à la problématique qui motivait notre RDV.